



Ce débat permet à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 VALANT SYNTHESE





SOMMAIRE

Préambule

CONTEXTE

1. Une situation économique favorable
2. Les grandes lignes du projet de Loi de Finances 2019 en direction des collectivités territoriales : stabilité des concours financiers de l'Etat, TH 2^{ème} phase et modalités de compensation, baisse des contrats aidés
3. Contexte local : transferts de compétence (en attendant celui de la voirie), SRU carence

PARTIE 1. L'année 2018 au cœur du mandat

- 1.1. Etat des recettes réelles de fonctionnement
- 1.2. Etat des dépenses réelles de fonctionnement
- 1.3. Etat des recettes d'investissement
- 1.4. Etat des dépenses d'investissement
- 1.5. Estimation du résultat de clôture de 2018

PARTIE 2. Les grandes orientations de la commune pour 2019

2.1. En fonctionnement : préservation des équilibres fondamentaux pour l'avenir

Action en recettes

- 1/ Pas d'augmentation de la fiscalité
- 2/ Certitude par rapport au versement du montant de l'attribution de compensation
- 3/ Optimisation des recettes amorcée en 2018

Action en dépenses

- 1/ Optimisation des charges à caractère général
- 2/ Maîtrise des charges de personnel
- 3/ Maintien des subventions versées aux associations
- 4/ Réduction de la capacité de désendettement

2.2. En investissement : un effort d'équipement sans précédent fortement subventionné

- 1/ Des recettes d'investissement prometteuses
- 2/ Des dépenses d'investissement des plus audacieuses

Conclusion



PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires a lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif et poursuit trois objectifs :

- Informer les membres de l'assemblée délibérante de l'évolution financière de la Commune ;
- Présenter et discuter les orientations du prochain budget ;
- Donner aux membres du conseil la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Conformément à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport indiquant les principales orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les Communes de plus de 10 000 habitants, il comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

En application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, ce rapport doit notamment porter sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.

Il donne lieu à un débat au Conseil Municipal dans les conditions fixées par le règlement. Il est pris acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique.

Enfin le rapport doit être transmis à l'EPCI dans les 15 jours suivant son adoption et être mis à la disposition du public ainsi que sur le site de la Commune dans les 30 jours.



LE CONTEXTE

1. Une situation économique favorable

La croissance mondiale demeure relativement forte en 2018 (2,9% en moyenne), soutenue notamment par le dynamisme de l'économie américaine. Néanmoins, les prévisionnistes indiquent un risque de décélération en 2019 du fait des turbulences subies par certains pays émergents (Turquie, Argentine...), des tensions commerciales et l'instabilité politique dans certains pays (Brésil, Venezuela...) et la poursuite du renchérissement du pétrole (très volatile) qui pèse sur les pays importateurs de la zone euro. De fait, la croissance de la zone euro devrait être de 1,5 % en 2019 et l'inflation avoisinerait les 2%. La Banque Centrale Européenne procéderait à une hausse de ses taux directeurs en septembre 2019.

En France, la croissance se maintiendrait légèrement en-deçà de celle de la zone euro (1,4 %) et l'inflation serait de l'ordre de 1,7 %.

2. Les grandes lignes du projet de Loi de Finances 2019 en direction des collectivités territoriales

Il n'y a pas de grands bouleversements. Les grandes lignes ainsi définies sont :

Stabilité des concours financiers de l'Etat : après plusieurs années de baisse, la DGF continue à être stabilisée à 26,9 milliards d'euros même si certaines de ces composantes sont en diminution.

Maintien des dotations de soutien à l'investissement local : à hauteur de 2,1 milliards d'euros (dont 1,8 pour les communes)

Taxe d'habitation : la refonte de la fiscalité locale fera l'objet d'un projet de loi dédié. Toutefois, la 2^{ème} phase de la réforme de la taxe d'habitation (65%) est bien confirmée, les modalités de compensation restant encore en cours de réflexion. En 2018, la part du montant de la taxe d'habitation non perçu a été compensée à l'euro près.

Baisse des contrats aidés : Leur nombre devrait être plafonné à 130 000.

3. Contexte local : transferts de compétence (en attendant celui de la voirie), SRU carence

Les transferts de compétence vers la Métropole Aix-Marseille-Provence opérés en 2018 connaîtront leur plein effet en 2019 tout en préparant le transfert de la compétence voirie. L'attribution de compensation définitive est désormais fixée à 3 702 812 € pour Mallemort.

Concernant l'application du dispositif de carence prévu dans le cadre de la pénalité SRU pour les logements sociaux, la commune est exemptée sur 3 ans de la majoration de la pénalité pour carence. Néanmoins, elle



continue à verser une pénalité « socle » en fonction des logements construits, grevant ainsi les recettes fiscales encaissées. Nous sommes passés de 199 757 € en 2015 à 135 903€ en 2018. Parallèlement, une démarche a été initiée par la Commune pour minorer cette pénalité en ayant une politique volontariste en faveur de la construction de logements sociaux notamment par le biais de versements de subventions d'équilibre.

PARTIE 1. L'ANNEE 2018 AU CŒUR DU MANDAT

En 2014, la situation financière de la commune était des plus favorables : taux de fiscalité bas, excédents antérieurs de **4,7 M€**, un encours de dette de **1,4 M€**. En 2018, les services sont mieux structurés, de nombreux projets ont vu le jour et dans le même temps, grâce à la bonne gestion financière de la commune, la situation est saine et encore plus favorable avec un excédent estimé à **6 751 253 €**, un endettement réduit à **735 321 €** et des taux de fiscalité identiques.

Selon une étude menée par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), réalisant une typologie des communes à partir de leurs agrégats comptables, la commune de Mallemort, de par ses caractéristiques et les choix budgétaires et financiers adoptés, relève d'une catégorie vertueuse regroupant les communes ayant un niveau élevé d'épargne brute, ce qui leur permet de financer leurs investissements sans emprunter. Leur dette est très faible et leur gestion prudente. Ce profil concerne seulement 10% des communes.

Les résultats définitifs 2018 sont encore prévisionnels. Néanmoins, les premières tendances peuvent être évoquées. La commune dégagerait un volume global de recettes et de dépenses décomposées comme suit :

Section de fonctionnement (situation au 31/12/2018)

Recettes : 7 921 798,72 €

Dépenses : 7 391 383,74 €

Résultat *prévisionnel* de fonctionnement 2018 : 530 414,98 €

Section investissement (situation au 31/12/2018)

Recettes : 2 083 213,48 €

Dépenses : 3 047 996,79 €

Solde *prévisionnel* de la section investissement : - 964 783,31 €

Le résultat prévisionnel 2018 serait donc de **- 434 368,33 €** donnant ainsi lieu à un résultat de clôture de **6 731 253,10€**. Ce résultat est conforme à la politique poursuivie qui consiste à recourir à l'autofinancement plutôt qu'à l'emprunt ou une augmentation de la fiscalité locale pour financer le programme d'investissement, tout en maintenant un résultat de clôture satisfaisant.

1. 1. Etat des recettes réelles de fonctionnement

	RETROSPECTIVE			PROSPECTIVE	
	2016	2017	Prévisionnel 2018	DOB 2019	2020
013 Atténuation de charges	66 635,77	54 172,89	47 306,98	40 000,00	40 000,00
70 Produits de services, domaines et ventes diverses	155 212,69	446 305,89	631 914,79	617 000,00	617 000,00
73 Impôts et taxes	5 537 741,80	5 816 289,47	6 387 151,76	6 237 000,00	6 237 000,00
74 Dotations, subventions et participations	831 882,02	820 162,79	643 708,68	590 000,00	590 000,00
75 Autres produits de gestion courante	231 984,22	180 112,89	190 488,59	190 000,00	190 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	501 849,53	513 173,80	21 227,92	10 000,00	10 000,00
TOTAL	7 325 306,03	7 830 217,73	7 921 798,72	7 684 000,00	7 684 000,00

Les recettes réelles de fonctionnement poursuivent leur progression depuis 2017 mais semblent désormais se stabiliser. La variation 2017-2018 constatée est de 1,16 % contre 6,89% entre 2016 et 2017. Ce ralentissement s'explique par le fait que la diminution des recettes de l'Etat a été très largement compensée par l'augmentation des attributions de la Métropole. Les dotations de la Métropole sont maintenant stabilisées avec un transfert entre le chapitre 77 et 73. Entre 2017 et 2018, les recettes de l'Etat ont diminué de 40 000€ pour ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement et de 41 000€ pour la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux. Parallèlement, nous n'avons pas reçu de subvention de la CAF pour l'accueil des enfants car elle est versée directement au SIVU Collines Durance. Enfin, il est de plus en plus difficile de trouver des recettes nouvelles de fonctionnement.

Selon la DGFIP, en 2017, la comparaison entre la Commune de Mallemort et les Communes de même strate montre que la Commune a un produit des impôts locaux très bas, représentant 293€ par habitant contre 515 € pour les Communes de même strate du Département et 479€ pour les Communes de même strate au niveau national. En effet, la Commune a un taux de taxe d'habitation de 8.97% et de taxes foncières de 7.12% pour les propriétés bâties et de 30.6% pour les propriétés non bâties, se démarquant ainsi par ses taux bas et stables. Au niveau départemental pour les communes de même strate, les taux de 2017 sont les suivants : 15.74% pour la taxe d'habitation, 22.36% pour la taxe foncière pour les propriétés bâties et 47,16% pour la taxe foncière pour les propriétés non bâties. Au niveau national, pour les communes de même strate, les taux de 2017 sont de 15.13% pour la taxe d'habitation, 20.85% pour la taxe foncière pour les propriétés bâties et 52.44% (source DGCL).



1. 2. Etat des dépenses réelles de fonctionnement

	RETROSPECTIVE			PROSPECTIVE	
	2016	2017	Prévisionnel 2018	DOB 2019	2020
011 Charges à caractère général	1 915 791,07	2 165 225,90	2 343 172,65	2 400 000	2 448 000
012 Charges de personnel	3 071 975,17	3 271 889,16	3 395 564,26	3 600 000	3 600 000
014 Atténuations de produits	168 679,92	222 970,10	198 267,01	200 000	200 000
65 Autres charges de gestion courante	562 100,84	718 326,25	1 097 504,32	1 100 000	1 100 000
66 Charges financières	36 085,53	32 542,70	27 033,14	25 000	22 000
67 Charges exceptionnelles	10 020,89	9 788,65	39 835,37	30 000	30 000
TOTAL REEL	5 764 653,42	6 420 742,76	7 101 376,75	7 355 000	7 400 000

Depuis 2014, grâce à une augmentation significative de ses recettes, la Commune a eu l'opportunité d'augmenter ses dépenses. Néanmoins, elle reste dans la moyenne basse des communes de même strate, se situant à 1 059€ de dépenses de fonctionnement par habitant contre 1 198€ par habitant au niveau départemental.

D'un point de vue plus détaillé, en matière de charges à caractère général (chapitre 011), on constate une augmentation liée à aux principaux postes suivants :

- Le transfert de la caisse des écoles et la municipalisation du foyer ont largement augmenté les dépenses en denrées alimentaires (article 60623) : elles étaient de 4 167€ en 2016, de 231 597€ en 2017 et 306 565€ en 2018. Parallèlement, ces denrées sont de meilleure qualité avec des produits Bio et locaux et le nombre de repas produits continue d'augmenter. Il s'agit d'un équilibre dans les lignes d'écriture entre les charges à caractère général et les subventions.
- Nous constatons une forte augmentation sur les contrats de prestation de service (article 611) passant de 56 067€ en 2016, à 82 965€ en 2017 et 135 574€ en 2018. Il s'agit de prestations liées aux contrôles réglementaires comme la vérification de la qualité de l'air dans les écoles, les contrôles réglementaires notamment dans les établissements recevant du public ou les inspections détaillées des ouvrages d'art mais aussi les permanences organisées pour la diffusion d'information liée à la fiscalité, le ravalement de façades et l'accessibilité.
- Les services techniques effectuent également des dépenses supplémentaires nécessaires pour l'entretien des bâtiments (article 615221 passant de 32 883€ en 2016 à 93 701 €).

Au niveau des charges de personnel (chapitre 012), la Commune est en deçà des communes de même strate avec 528€ par habitant contre 646€ par habitant pour les communes de même strate du Département et 536€ par habitant au niveau National. On constate une stabilisation de la progression des frais de personnel liée à la fin de la restructuration des services. L'année 2018 a été caractérisée par l'augmentation des primes d'été et de Noël pour tous les agents (29 000€), par l'évolution de carrière des agents de catégorie C (changement de grade de 9 personnes) et par le recrutement de contractuels répondant soit à l'absence pour maladie de certains agents, soit à des besoins nouveaux non prévus (tourisme à Pont-Royal, adressage et recrutement d'éducateurs sportifs pour le temps méridien). Nous constatons aussi que le recrutement d'un informaticien a permis de ne pas renouveler le contrat de prestation de service informatique tout en assurant un meilleur suivi des équipements et installations.



Pour ce qui concerne la pénalité SRU (135 903 € en 2018), elle est en nette diminution du fait principalement des efforts réalisés par la Commune pour la réalisation des logements sociaux (construction, réhabilitation et engagements de versement de subventions d'équilibre aux organismes de logements).

Concernant les autres charges de gestion courante (chapitre 65), elles continuent leur progression du fait principalement de la participation au SIVU (370 533 €) et de la forte augmentation de la subvention versée au CCAS, passant de 30 000 € en 2016 à 108 084 € en 2018. En effet, sont désormais intégrées au budget du CCAS, les mises à disposition de personnel permettant de faire fonctionner le Foyer des Ecureuils.

Notons, enfin, que les charges financières sont en nette diminution passant de 36 085 € en 2016 à 27 033 € en 2018, la commune poursuivant sa politique de désendettement.

1.3. Etat des recettes d'investissement

Dès le début du mandat, la Commune s'est engagée à faire financer ses projets d'investissement. Ainsi, grâce au Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA 2014-2018), elle peut réaliser 12,3 M€ d'investissements financés à 60%, soit une aide du Département de 7,4 M€ de recettes pour la Commune. A cela, il faut ajouter toutes les autres aides relevant de la politique du Département, du soutien dans la réalisation de travaux pour améliorer le confort de nos écoles ou bâtiments publics à l'aide pour la mise en place de la vidéoprotection ou la sécurité routière, en passant par le soutien de nos actions en faveur de l'environnement.

On constate en 2018 un encaissement de 998 807 € de subventions auquel il est possible de rajouter en restes à recouvrer 1 617 167 €.

Au-delà des subventions perçues, il y a eu des dossiers déposés et votés par le Département au cours de l'année 2018 telle que la tranche 2017 du CDDA pour un montant de dépense subventionnable de 3 570 000 €, soit 2 142 000 € de recettes regroupant la construction de la nouvelle maison des associations, le Parc des Deux Canaux ainsi que le sens unique de l'avenue Joliot Curie et les études de la place du Bicentenaire.

De même, les 7 dossiers de proximité déposés ont été votés pour un montant total de dépenses de 620 000 € financés à 70%, soit plus de 400 000 € de recettes. Il s'agit d'aménagements dans les écoles, des travaux pour l'accueil de l'Hôtel de ville, de l'aménagement des locaux commerciaux rue Pauriol, de la réhabilitation des services techniques ou encore de logements sociaux.

Dans le cadre du dispositif « plan climat air énergie », les vélos électriques de la police municipale ont été financés à 60%.

Le dispositif sécurité routière a permis le financement à 80% de l'installation des radars pédagogiques et des feux comportementaux situés à Pont-Royal et Avenue des Frères Roqueplan.

La commune a également pu bénéficier d'une aide substantielle pour l'acquisition d'un immeuble rue Fernand Pauriol pour 270 000 € financé à hauteur de 108 000 €.

Enfin, la mise en accessibilité de certains établissements recevant du public a été financée à 50% pour un montant total de 192 653 € de travaux.



1.4. Etat des dépenses d'investissement

Comme en 2017, le niveau d'investissement a été élevé, les dépenses d'équipement représentant 2 741 664 €, les restes à réaliser sur ces opérations étant de 1 565 906 €.

En premier lieu, la politique foncière de la Commune a été des plus dynamiques cette année puisqu'ont été achetés un terrain bâti rue Fernand Pauriol pour un montant de 270 000 €, des terrains agricoles au lieu-dit les « Les lots » pour 26 660 € et des espaces naturels pour 8 719 €.

Ensuite, divers équipements et mobiliers ont été achetés pour que soient équipées les écoles (meuble pour les classes), la cuisine centrale, ou encore permettre le fonctionnement des services techniques (véhicule, matériel et outillage) et du service de la police municipale (postes radio portatifs et vélos électriques). A ces acquisitions, s'ajoutent des feux tricolores comportementaux, des défibrillateurs, un pigeonnier ainsi qu'une scène mobile pour les festivités. Les écoles primaires ont pu bénéficier cette année de la mise en place du numérique (43 240 €), outil moderne au service de la pédagogie.

Concernant les travaux réalisés, quelques petits projets ont pu être menés dans les bâtiments publics : peinture, installation de voiles d'ombrage et menuiseries, mise aux normes électriques, climatisation dans les dortoirs des maternelles représentant ainsi une dépense de 75 049 €. De même, l'étanchéité de la toiture de la salle des fêtes a représenté une dépense totale de 38 113 €. Les travaux de la chaufferie à l'espace jeunes d'un montant de 42 457 € ont permis le passage au gaz naturel.

Pour ce qui est de la voirie, les travaux ont été réalisés rue Agliana pour 81 366 € et sur certains chemins ruraux (69 666 €). L'éclairage public de la RD17d a été installé pour 30 645 €.

Des projets de plus grande envergure se sont terminés : Les travaux du Chemin de Salon ont été réglés pour 927 434 €, l'opération totale pluriannuelle ayant coûté 1 462 644 €. Les abords de la médiathèque ont été revisités pour permettre aux administrés de profiter d'un théâtre de verdure et d'un cadre agréable. Ils ont donné lieu à une dépense de 365 256 €, l'opération pluriannuelle totale étant réalisée pour 405 566 €.

D'autres projets sont en cours : le jardin aromatique, la requalification du centre-ville (Joliot Curie – centre-ville et Place du Bicentenaire), l'aménagement, la sécurisation et l'accessibilité de l'hôtel de ville et surtout la construction de la nouvelle maison des associations et les travaux avenues Joliot Curie et Luberon, ces deux dernières opérations faisant l'objet des autorisations de programme (AP/CP) suivantes :

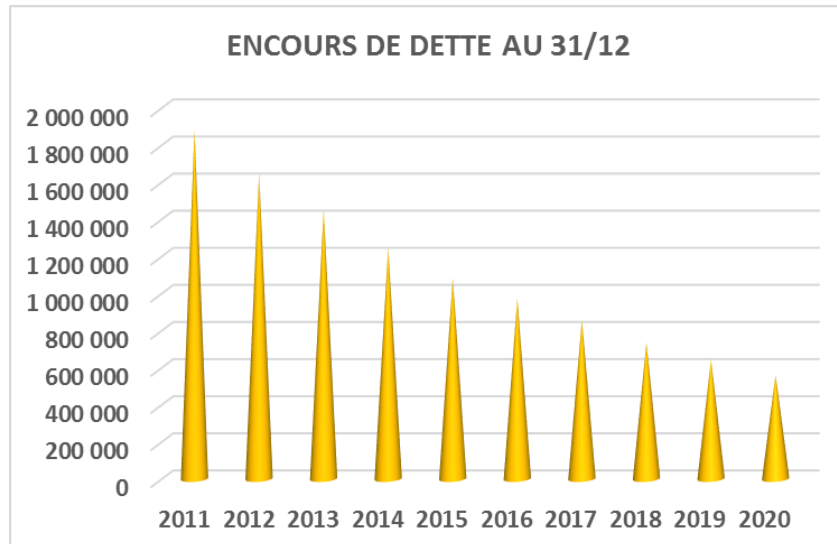
2018-102AP-REHABILITATION EXTENSION NOUVELLE MAISON DES ASSOCIATIONS

	Montant Autorisation de Programme			Montant en Crédit de Paiement		
	Ouvert	Engagé	Disponible	Ouvert	Réalisé	Disponible
TOTAL 2018	3 302 000,00	2 792 963,64	509 036,36	600 000,00	19 331,81	580 668,19

2018-105AP-AMENAGEMENT AVENUES JOLIOT CURIE ET LUBERON

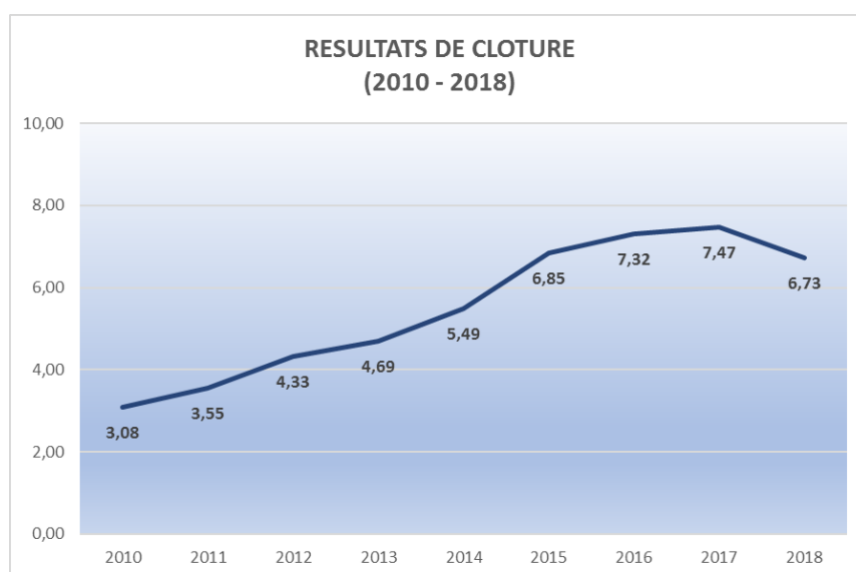
	Montant Autorisation de Programme			Montant en Crédit de Paiement		
	Ouvert	Engagé	Disponible	Ouvert	Réalisé	Disponible
TOTAL 2018	1 850 000,00	86 864,26	1 763 135,74	1 300 000,00	7 287,57	1 292 712,43

L'ensemble des dépenses d'investissement réalisées ont été financées par le biais de subventions et autofinancées. Il n'a pas été nécessaire de recourir à un nouvel emprunt. La Commune se désendette donc progressivement.



Au 31/12/2017, l'encours de dette de la Commune représentait 141 € par habitant alors qu'au niveau départemental (Communes de même strate), il était de 661 € et au niveau national de 850€ par habitant.

1.5. Estimation du résultat de clôture de 2018



Le résultat prévisionnel cumulé 2018 atteint **6 731 253 €**, l'objectif affiché étant de revenir à des niveaux relevés en début de mandat.



PARTIE 2. Les grandes orientations de la commune pour 2019

Il s'agit essentiellement de poursuivre la ligne de conduite fixée en début de mandat, à savoir : structurer, rationaliser les dépenses de fonctionnement, optimiser les recettes afin de dégager une épargne satisfaisante permettant la réalisation des projets d'investissement engagés.

2.1. En fonctionnement : préservation des équilibres fondamentaux pour l'avenir

La stabilisation des dépenses de fonctionnement implique de gérer efficacement les dépenses à caractère général reflétant son train de vie mais aussi les charges de personnel.

La commune inscrit son action dans un cercle vertueux. La conjonction de l'ensemble des actions menées conduit à améliorer les finances de la commune.

1/ Les actions en recettes :

1^{ère} action : Pas d'augmentation de la fiscalité locale. Les taux seront votés à l'identique.

Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	8,97 %	8,97 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7,12 %	7,12 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,60 %	30,60 %

Néanmoins, la commune continuera à bénéficier de la dynamique des bases puisque celles-ci augmentent mécaniquement du fait de l'application d'un coefficient de revalorisation égal désormais au taux d'inflation constaté. En 2018, ce taux était de 1,2%. En 2019, nous l'avons estimé au même niveau pour calculer le produit fiscal prévisionnel.

Dès lors, les produits attendus pourraient atteindre **1 784 000 €** (dans l'attente des notifications 2019).

PRODUITS FISCAUX	2016	2017	CA PREVISIONNEL 2018	2019
Taxe d'habitation	905 276	947 786	954 792	961 000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	666 227	683 504	702 332	705 000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	121 171	119 906	118 797	118 000
PRODUITS FISCAUX DIRECTS	1 692 674 €	1 751 196 €	1 775 921 €	1 784 000 €



2^{ème} action : Certitude par rapport au montant du versement de l'attribution de compensation

Les transferts de compétence étant réalisés sur 2018, le montant définitif de l'attribution versée par la Métropole est connu. Il s'élèvera à 3 702 812 € en 2019.

3^{ème} action : Optimisation des recettes amorcée en 2018 qui implique une meilleure gestion de la taxe de séjour, taxe sur l'électricité, taxe sur les pylônes, droits de mutation, comme des impayés (relances, titrages).

2/ Les actions en dépenses :

1^{ère} action : Optimisation des charges à caractère général (hors inflation, charges nouvelles imposées aux communes...)

Il s'agit de réaliser des économies notamment grâce aux marchés publics qui permettent une mise en concurrence des entreprises pour respecter un équilibre rapport qualité/prix satisfaisant. Prenons l'exemple des fournitures de produits d'entretien : les achats au jour le jour en fonction des besoins immédiats ont été remplacés par le lancement d'un marché et une gestion des stocks. Les dépenses correspondantes à ces achats (article 60631) ont été divisées par deux, passant d'une moyenne de 43 133€ entre 2014 et 2016 à 19 018 € en 2017 et 16 170 € en 2018.

En 2018, plus de 30 consultations ont été engagées, allant de 25 000 € HT à 2 291 964 € HT. Ces consultations ont concerné entre autres, l'inspection périodique des ouvrages d'art, les travaux d'entretien de la pelouse du stade d'honneur, ou encore les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'hôtel de ville et, bien entendu, les travaux de construction de la nouvelle maison des associations ...

En 2019, cette procédure d'achat va encore être améliorée, tout en veillant à maintenir un lien avec les PME/TPE. Ainsi, les denrées alimentaires qui s'élèvent à 306 000 € en 2018 feront l'objet de mises en concurrence à la fois avec la plateforme Agrilocal 13 et avec le profil acheteur de la Commune habituel. D'autres sources d'économies sont en cours de réflexion, comme sur la téléphonie, sur les photocopieurs et le passage à l'éclairage en led.

Notons ici que tous les marchés publics sont sur le site internet de la Commune.

2^{ème} action : Maîtrise des charges de personnel

La maîtrise des charges de personnel constitue un enjeu majeur puisqu'il s'agit à la fois du plus gros poste de dépenses de la Commune et d'un outil indispensable au service du public.

Cependant, la préparation du budget 2019 devra tenir compte des décisions nationales. La mise en place progressive du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), l'organisation des élections européennes en mai 2019, comme le glissement vieillesse-technicité (GVT) constituent autant de facteurs d'augmentation mécanique de ces charges. Une première estimation prévoit une augmentation prévisionnelle de l'ordre de 200 000€. Parallèlement, la Commune continue à soutenir l'évolution de carrière des agents par des avancements de grade, des promotions internes ou des nominations suite aux réussites aux concours et examens professionnels.

Enfin, certaines actions entreprises en 2018 vont se poursuivre en 2019.

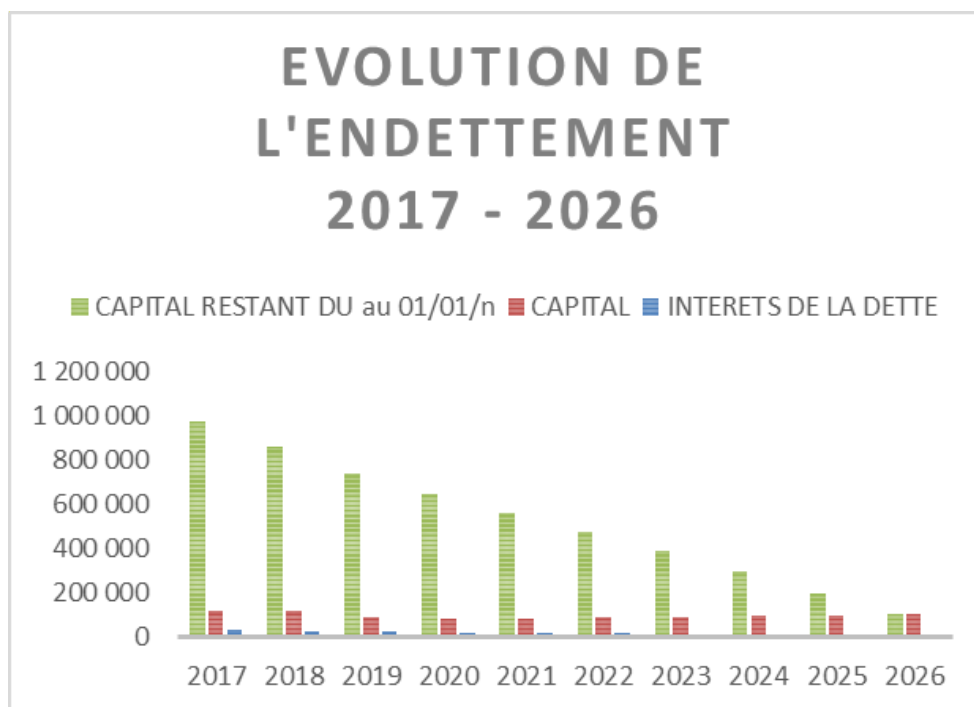
3^{ème} action : Maintien des subventions aux associations

Quant aux dépenses liées aux associations, la politique menée jusqu'à présent s'inscrira dans la continuité, pour ce qui concerne les subventions de fonctionnement, l'enveloppe 2019 étant maintenue, tout en poursuivant les aides autres que financières accordées par la commune afin de maintenir la dynamique du tissu local.

Enfin, la subvention versée au CCAS sera augmentée pour tenir compte des décisions de mise à disposition du personnel prises lors du conseil municipal de décembre 2018.

4^{ème} action : Réduction de la capacité de désendettement

Le remboursement des intérêts des emprunts sans recours à un nouvel emprunt se poursuit. En 2019, l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne sera totalement remboursé, la dernière échéance étant en janvier. La capacité de désendettement est aujourd'hui inférieure à une année.



Le but est de maintenir une épargne brute suffisante.

L'épargne brute dégagée permet aisément de rembourser le capital de la dette, prioritaire, et de se consacrer au financement de l'ensemble des dépenses d'investissement comprenant les acquisitions (terrains, matériels, ...) et les travaux liés tant aux petits projets qu'aux opérations de plus grande envergure (constructions, voirie, aménagements...).

La commune est en capacité de dégager une épargne qui diminue mais demeure confortable.



2.2. En investissement : un effort d'équipement sans précédent fortement subventionné

1/ Des recettes d'investissement prometteuses

Le Contrat de Développement et D'Aménagement 2014-2018 étant terminé puisque la tranche 2018 est en phase d'être votée, les travaux correspondants vont se poursuivre et l'exécution de ce contrat se terminera. Au total, ce sont 12 340 687 € HT - 12 488 775 € TTC de travaux qui ont été réalisés ou en phase de réalisation sur la période et subventionnés à hauteur de 7 404 412 €.

Parallèlement, chaque année des demandes de subvention sont déposées auprès du Département dans le cadre du dispositif des travaux de proximité et l'année 2019 verra l'instruction de 7 dossiers (tout comme en 2018) mais aussi d'autres dispositifs dès lors que les projets envisagés répondent aux conditions de présentation.

Autre recette d'investissement, le FCTVA dont le montant est reversé par application d'un taux de 16,404% sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées sur n-2. Une augmentation significative des crédits est à prévoir compte tenu des travaux réalisés en 2017. L'inscription 2019 serait d'environ 490 000 €.

2/ Des dépenses d'investissement des plus audacieuses

Pour ce qui a trait aux projets, la priorité 2019 sera donnée à la réalisation d'aménagements des espaces publics dans le but d'améliorer la qualité du cadre de vie mais aussi d'assurer l'entretien du patrimoine bâti, le tout dans un ensemble cohérent et concerté.

Les projets de 2019 sont les suivants :

- Parc des deux canaux (MO en cours de sélection)
- Place du Bicentenaire (MO en cours avec AVP validé)
- L'aménagement de deux commerces et d'un logement Rue Pauriol
- Voirie : Chemin de Barielle et Chemin de Bonneval (travaux terminés à ce jour), Luberon (entreprises en cours de sélection), Joliot Curie centre-ville (entreprises en cours de sélection), Joliot Curie entrée de ville via Mille Bouquet (MO en cours en phase PRO), Paul Cézanne (études) et ainsi que d'autres travaux de voirie.

Quant à l'entretien des bâtiments publics, les actions sont nombreuses et diversifiées. Il s'agit d'entretenir au mieux ce patrimoine que ce soit dans les écoles (peinture des salles de classe, menuiseries, alerte intrusion, passage en LED, étanchéité des toitures), à la gendarmerie (plan de remplacement des chaudières à gaz) à la salle des fêtes ou encore à l'église et dans divers bâtiments.

Il s'agit également de répondre à nos obligations réglementaires par la réalisation des travaux d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public ou d'améliorer les conditions de vie dans certains bâtiments publics (acoustique de la crèche et des réfectoires).

Les investissements les plus lourds en montant et en durée ont donné lieu, en 2018, à l'ouverture de deux Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) pour ne pas faire supporter la charge de la dépense sur un seul exercice budgétaire. D'autres AP/CP pourront voir le jour à compter de 2019.



AP/CP Maison des associations et travaux de voirie Joliot Curie et Luberon

N°AP	LIBELLE	MONTANT AP	RAR 2018	CP 2019	TOTAL INSCRIT 2019
2018-102AP	Travaux d'extension-réhabilitation de la nouvelle maison des associations	3 302 000,0	580 668	2 702 000	3 282 668
2018-105AP	Travaux de voirie Joliot Curie et Luberon	1 850 000,0	1 292 712	550 000	1 842 712

Conclusion :

Dernière année budgétaire pleine du mandat municipal, les orientations 2019 sont claires puisque notre programme ambitieux d'investissements se poursuit mais il s'agit aussi d'assurer la préparation des projets à venir par la réalisation d'études de faisabilité (Maison Pontière, par exemple...).